

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE
des Propriétaires du Lotissement
du PLATEAU de la HACQUINIERE
Commune de Bures-sur-Yvette et Gif-sur-Yvette
Siège social : Mairie de Bures-sur-Yvette
 91440 Bures-sur-Yvette
 Page WEB : <http://asa-plateaudelahacquiniere.com>

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROPRIÉTAIRES DU
8 Février 2025 - EXERCICE 2024

Les propriétaires et membres de l'ASA du Lotissement du Plateau de la Hacquinière se sont réunis, sur convocation régulière, en Assemblée Générale Ordinaire le 8 Février 2025 dans la salle des Cérémonies de la Grande Maison à Bures-sur-Yvette. L'ordre du jour était le suivant :

- Rapport financier
- Rapport moral
- Etat de la voirie
- Procédures judiciaires
- Renouvellement partiel du Bureau
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme Iliana **Dimicoli**, Présidente de l'ASA, ouvre la séance avec une demi-heure de retard. Ce retard est dû à la fin tardive et non prévue de la réunion précédente qui s'est tenue dans la même salle.

Mr Yann **Cauchetier**, Maire de Gif-sur-Yvette est présent dès le début de la réunion. Elle annonce que Mr Jean-François **Vigier**, Maire de Bures-sur-Yvette rejoindra l'Assemblée en cours de séance.

Mr Pierre **Manil** est volontaire pour être scrutateur. Il est fait état en début de séance de 114 signatures pour un total de 167 foyers.

1 - RAPPORT FINANCIER

Mr Thierry **Maurin**, trésorier de l'ASA, présente les comptes de l'exercice 2024.

En début d'exercice le solde théorique était de 16456,09€. En fin d'exercice il est de 15235,94€. Le déficit est donc de 1220,15€.

Les cotisations, recettes de l'exercice, représentent 2775€. Les dépenses de 3995,15€ sont constituées des honoraires d'avocats et d'huissiers pour 2376€, des frais d'assurance pour 733,67€, de la cotisation à l'association DRAPO pour 100€ et du fonctionnement pour un total de 785,48€.

Pour l'exercice en cours (2025) il est proposé de garder le montant de la cotisation à sa valeur actuelle (25€ + 0,03€ par m² de terrain) et d'appliquer à cette valeur une réduction de 70% qui avait été votée lors de l'AG 2024 mais n'avait pas été immédiatement appliquée.

La présidente sollicite le vote du rapport financier, celui-ci est approuvé à l'unanimité sauf deux abstentions.

2 - RAPPORT MORAL

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre association et leur demande de se présenter. Cette année il y a eu 3 ventes de propriétés. Mr et Mme **Conan** ont acheté la maison de Mme Rey Rossi (18 avenue Faidherbe). Mr et Mme **Bloret** ont acheté la maison de Mr Court (16 avenue Faidherbe). Mr et Mme **Marechal** ont acheté la maison de Mr Chatelain (17 avenue Lamartine). Deux autres signatures de vente auront lieu les 11 et 13 février 2025. Les nouveaux propriétaires seront présentés l'année prochaine.

Présentation de l'ASA

Un peu d'histoire ! Notre association a eu 70 ans. Elle a été créée au départ dans le but d'organiser et de faire exécuter des travaux de viabilisation de notre Lotissement comprenant la voirie, l'électricité, l'eau, l'assainissement. Elle est dotée d'un Cahier des Charges (CC) et des Statuts que les directeurs (ou Présidents) successifs ont eu à cœur de faire respecter. Les travaux de viabilisation ont été rendus possibles grâce à l'aide financière des communes et grâce à la souscription d'emprunts importants que tous les propriétaires de l'ASA ont remboursés. La dernière annuité d'emprunt a été payée lors de l'exercice 1999. Tous les travaux ont été finalisés dans les années 1984-85 (30 ans après la création de l'ASA). Pour autant l'activité de l'ASA n'a pas diminué. En suivant les articles de notre Cahier des Charges, l'étape suivante a été de rétrocéder la voirie pour un franc symbolique aux communes de Gif et de Bures. Le passage de nos voies dans le domaine public est indispensable pour en assurer l'entretien et la rénovation. Malgré l'engagement des maires dès 1984, la procédure de rétrocession n'a véritablement démarré qu'en 1998. Pour cela des géomètres experts ont divisé en deux chaque terrain, une parcelle étant la demi-voie à rétrocéder et l'autre le terrain avec ou sans maison. En l'an 2001 nous possédions 90% des fiches d'abandon des demi-voies. La procédure administrative de rétrocession choisie par l'ASA était simple, facile et gratuite. Et pourtant il a fallu encore 15 ans à Gif pour la finaliser. L'étape finale n'est pas encore franchie à Bures. Aujourd'hui l'histoire continue. Depuis la loi ALUR de 2014 qui a mis en cause le caractère réglementaire du Cahier des Charges des ASA, le rôle de notre association s'est révélé, une fois de plus, indispensable. Une large part de ses activités consiste à veiller au cas par cas au respect de son CC sans contrôle préalable ni aide des communes. Certains peuvent y voir un caractère répressif mais notre action est indispensable à la préservation de notre environnement et de son patrimoine sylvestre. A titre d'exemple, au début des années 80 le projet de création d'une desserte de Chevry à travers notre Plateau a été évité grâce à l'ASA et à l'action de ses membres.

Le respect des règles de notre ASA garantit le maintien de la qualité de notre environnement et de la qualité de vie sur notre Plateau. Chaque coloté doit les respecter, ce à quoi il s'est engagé devant notaire lors de l'acquisition de sa propriété.

2.1 Le Bois de la Hacquinière, notre patrimoine sylvestre

Commençons cette réunion avec une note optimiste. Je pense à la belle image publiée dans le Gif infos de février pour illustrer les bienfaits du débardage du bois par cheval. Quelle excellente initiative ! Je pense que les habitants du Plateau peuvent se sentir satisfaits (au moins en partie) d'avoir attiré l'attention sur de vrais problèmes dans l'entretien de notre forêt. Notre action autour de la dernière coupe d'arbres dans le Bois de la Hacquinière avait commencé par un rassemblement spontané dans l'impasse Paul Bert, en présence de la Police Municipale de Gif autour des bucherons qui faisaient une coupe rase dans cette partie de la forêt. Plus tard nous avons constaté les dégâts laissés par les gros engins de coupe et de débardage avec comme résultat un tassemement des sols et la formation d'ornières profondes. Aujourd'hui l'ASA fait partie du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement de la ville de Gif. Ce comité se réunit plusieurs fois par an à l'occasion de différents projets, les activités de l'ONF faisant partie des sujets que ce comité peut contrôler. Je vous cite deux commentaires d'habitant du Plateau après lecture de cet article :

A) « *Après 3 ans de massacre de la forêt aux bulldozers (dont les dégâts sont très visibles en ce moment avec l'accumulation de l'eau le long et autour des allées creusées par les bulldozers), c'est*

malheureusement un peu tard. En espérant que cela continue ainsi et que ce ne soit pas encore un petit coup de «greenwashing ».

B) J'ai noté dans l'article que « Le débardage à cheval ... Cela évite de tasser les sols et respecte les arbres sur pieds ». Si vous vous rappelez, leurs dernières actions après nos interventions ont consisté à déposer des branchages après leur passage d'engins pour masquer leur non-respect des règles de protection de la nature. Le vent du boulet n'est pas passé loin pour l'ONF et j'espère que Gif en a tiré les bonnes leçons ».

En conclusion sur ce sujet : nous devrons rester vigilants.

Mr **Cauchetier** précise toutefois que ce type de débardage ne sera pas généralisé pour l'ensemble des prochaines coupes. Il est utilisé seulement dans certains cas précis où les lourds engins de débardage ne sont pas adaptés.

Suite à une question de Mr **Germain**, Mr **Cauchetier** précise néanmoins que la règle d'entretien n'est plus la coupe rase. Les coupes sont systématiquement réalisées en « futaie irrégulière », ce qui est moins choquant pour les riverains. Ceci vise également à faire face aux maladies, dont celle de l'encre qui condamne tous nos châtaigniers à brève échéance.

2.1.1 Elagage des branches en bordure de la voirie qui dépassent sur la chaussée à une hauteur inférieure à 4,5 m pour sécuriser les voies. L'élagage des branches les plus basses est nécessaire pour sécuriser la circulation des piétons sur les trottoirs. Il s'agit là d'une obligation et pas d'une simple demande. Un accident (heureusement limité à du matériel) est déjà arrivé. Proposition : étant donné l'urgence du problème l'ASA s'engage de faire un rappel aux propriétaires qui ont laissé « pour plus tard » cette obligation avant de demander l'intervention des mairies respectives.

2.1.2 Suivi et contrôle du permis de construire et de travaux. On attend des nouvelles de la propriété de Mr Duval et les 5000 m² d'EBC rasés.

A ce sujet Mr **Cauchetier** précise qu'une visite de propriété est prévue en Mars 2025 pour attester de la replantation des arbres coupés, comme Mr Duval s'y était engagé. Nous précisons bien qu'un rejet de souche ne peut pas être considéré comme une replantation.

2.1.3 Nouvelles des sangliers et des battues.

Mr **Cauchetier** donne quelques informations au sujet de la nécessité d'intensifier ces battues.

Les sangliers se reproduisent très vite, à raison parfois de 2 portées par an pour entre 4 et 10 marcas-sins chacune. Avant, une battue par an suffisait. En 2025, 3 battues sont prévues, dont une proche de la Hacquinière.

2.1.4 Risques d'incendie : En cas d'incendie c'est le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui coordonne les évacuations mais il appartient à chaque propriétaire d'entretenir sa parcelle. Les maires rappellent l'importance de bien nettoyer les terrains autour des forêts. Il n'existe pas de plan d'évacuation incendie sur Gif à l'échelle d'un lotissement.

2.2 Etat des routes et l'entretien des servitudes

2.2.1 Bures (avenue Kléber) La **Présidente** donne la parole à Mr **Maurin** pour présenter cette partie. Nous l'avons tous constaté : l'avenue Kléber, qui est notre seule voie d'accès au Plateau, n'est pas dans un état irréprochable ainsi que nous en faisons état depuis de nombreuses années.

Mr **Vigier**, Maire de Bures, nous avait informés, lors de l'AG du 16 mars 2024, que la réfection de cette avenue allait être budgétisée pour l'année en cours. À la suite d'un affaissement important qui a nécessité la fermeture temporaire d'une partie de la voie, l'ASA a sollicité monsieur le Maire pour qu'une expertise de la stabilité de l'avenue soit effectuée avant la mise en chantier de la réfection. Monsieur le Maire a donc mandaté une entreprise pour ce faire. Mercredi 5 février 2025 le Bureau de l'ASA a été invité à une réunion de présentation du rapport d'expertise. Six membres du Bureau ont assisté à cette présentation (Mme Dimicoli, MM Bouillault, Harmand, G. Coetmeur, Maurin et Seigné).

Le dossier de 115 pages de cette expertise nous a été communiqué le vendredi 7 février, nous pouvons faire état de ce que nous avons retenu de la présentation orale du mercredi 5 février.

L'entreprise ECR Environnement a procédé à de nombreuses observations, de nombreux forages entre 2 et 15m de profondeur, des tests de compacité, des analyses géologiques sur l'avenue Kléber. Ces données ont été utilisées dans un modèle numérique afin d'évaluer les risques d'affaissement ou de glissement de l'avenue. Ces risques sont traduits par un « facteur de sécurité » dont la valeur numérique frontière est la valeur 1. Plus cette valeur est faible plus le risque est important. Le modèle numérique travaille avec des hypothèses de rayons d'action faibles (quelques mètres) moyens et grands (quelques centaines de mètres) pour des « moments de glissement » et des « moments de résistance ».

Pour le bas de l'avenue Kléber, le facteur de sécurité donné par le modèle numérique est supérieur à 1 et va jusqu'à 2,2 (pour de grands rayons d'action). Cela traduit une stabilité correcte du bas de l'avenue. Pour le haut de l'avenue, à partir de l'avenue Colbert en montant, le facteur de risque est inférieur à 1 et tombe à 0,6 (pour des rayons d'action faibles) ce qui traduit une instabilité potentielle non négligeable. Cela concerne un périmètre délimité par la partie haute de l'avenue Kléber, son versant nord, l'avenue Colbert et une ligne allant du haut de Kléber au bas de Colbert.

Il a été noté plusieurs facteurs préjudiciables à la stabilité de l'avenue :

- La forte pente 30 et 35% du versant nord.
- La structure des couches sous-jacentes de densités hétérogènes et de matériaux très divers (sables, argiles, remblais) mais il n'a pas été détecté de nappes d'eau en profondeur.
- Les infiltrations d'eau si des canalisations venaient à se rompre.
- Les fissurations du revêtement permettant la pénétration de l'eau de ruissellement. Sur ce point il a été indiqué que le passage régulier des camions de 15t voire plus était un facteur aggravant.
- Les constructions dans le voisinage de l'avenue et la végétation proche peuvent également jouer un rôle.

Quoi qu'il en soit l'expertise suggère qu'il soit procédé à la réfection de l'avenue par un renforcement de la stabilité du versant par diverses techniques (pieux, parois, compactage etc...). L'entreprise suggère également, avant cela, de poursuivre les investigations avec un monitoring plus précis des mouvements de l'avenue et une investigation des terrains privés de son versant (nord).

Quelle est la suite?

Mr Vigier précise que l'étude décrite visait à rechercher globalement les imperfections de la chaussée. Une seconde étude doit être menée pour préciser les travaux à faire et établir un devis. A ce stade, aucune indication sur un délai précis de début et de fin de travaux ne peut être avancée. Il ne faut pas oublier que le temps joue contre nous. La précédente analyse des sols que l'ASA avait demandée (il y a 20 ans ??) n'avait pas détecté d'instabilités sur le versant haut nord de Kléber. Depuis il y a eu des constructions, des coupes d'arbres certes justifiées (cause maladie) mais sans remplacement par de nouvelles plantations, et des passages de camions de plus en plus lourds. Nous sommes dans l'urgence sur ce problème.

2.2.2 Toute la voirie du Plateau mériterait d'être refaite. Il y a au moins une avenue (à plusieurs noms) qui répond aux critères de nombre d'usagers (80% des habitants passent par ces avenues) et c'est l'axe Curie/ Amiral Courbet/Marceau, situé à la frontière des deux communes. La situation se résume plus qu'à quelques nids de poule.

Mr Debarge indique que l'avenue de l'Amiral Courbet n'a pas été refaite depuis 36 ans. Mr Seigné abonde dans ce sens en ce qui concerne Marceau.

Côté Gif :

Il y a 70km de voirie, et 294 voies. Seules quelques-unes peuvent faire l'objet d'une réfection chaque année. Ceci a notamment été le cas de l'avenue Montaigne et en partie Paul Bert très récemment. Aucune voie du Plateau n'est maintenant prévue avant la fin du mandat en mars 2026.

On apprend également qu'enfouir les réseaux à l'occasion d'une réfection coûterait jusqu'à 40% plus cher.

Côté Bures :

L'entretien représente un très gros budget pour la ville, et l'avenue Kleber est une des voies qui pose beaucoup de problème. Mais ce n'est malheureusement pas la seule. Il existe d'autres portions de voirie en très mauvais état avec réparation urgente : la rue du Haras est citée comme exemple avec des portions où on peut voir l'Yvette à travers.

Mr **Bertin** demande pourquoi il observe beaucoup plus de bouchons qu'avant vers 8h-9h sur l'axe de la route de Chartres. C'est difficile de dire s'il s'agit d'une impression, d'un report de trafic ou d'une réalité qui s'est toujours manifestée.

Mr **Harmand** rappelle qu'à chaque construction, il y a une responsabilité collective pour limiter les gros camions.

Mr **Bertin** indique que le tonnage n'est pas le problème en soit, c'est surtout le poids par essieu qui influe sur la dégradation de la chaussée. Il demande s'il ne serait pas opportun de changer la règle, être plus souple sur le tonnage en imposant certains types de camion à 6 ou 8 roues par exemple. Le poids total autorisé en charge (PTAC) reste néanmoins plus simple à contrôler. Mme **Dimicoli** rappelle que le tonnage figure maintenant dans les permis de construire (PC).

2.2.3 Pour Gif nous souhaiterions que la limitation de la vitesse passe partout sur le Plateau à 30km/h comme à Bures. Comment faire pour limiter le stationnement gênant aux carrefours ? Mr **Cauchetier** serait d'accord pour limiter la vitesse à 30km/h si une majorité de colotis est partisane de cette limitation. Un sondage rapide à main levée indique que seules 2 personnes s'y opposent. A ce sujet, l'ASA va proposer un sondage étendu.

Mr **Vigier** indique au passage que la ville de Bures va s'équiper de jumelles radar pour contrôler la vitesse sur sa commune. Ce sera bientôt effectif.

2.2.4. Entretien des routes. Pour le nettoyage des routes suite à la chute des feuilles nous proposons d'être prévenus du passage de la balayeuse. Nous souhaitons que certaines extrémités de rues ne soient pas oubliées pour l'entretien (par exemple avenue Faidherbe). Pour adapter le ramassage des bacs végétaux aux changements climatiques nous proposons un décalage de la période basse.

Mr **Cauchetier** rappelle qu'il n'est pas permis d'entreposer les feuilles mortes des parcelles sur le trottoir. Mr **Vigier** rappelle qu'il est du devoir des colotis de balayer ses trottoirs. La commune fait le nécessaire pour la voirie. Nous précisions que l'extrémité de l'avenue Faidherbe ne bénéficie pas toujours du passage des balayeuses.

2.2.5 Prévention de la neige et du verglas en particulier sur avenue Kleber : le renouvellement de la tradition de sablage que Mr Patrouilleau accomplissait durant de longues années est à saluer. Le Maire, Mr **Vigier**, dans ses réponses confirme que cette action complètera bien les actions du service technique de la mairie.

Nous précisions que cette mesure bienvenue vient en complément et non en substitution du déneigement opéré par la commune en cas d'épisode neigeux.

2.2.6 Le tout à l'égout sur la dernière portion de Faidherbe et sur l'allée de la Coudraye à Bures. Cette demande d'abandon des fosses septiques est tout à fait justifiée. La question est : comment la réaliser ? Ce problème pourrait se résoudre financièrement plus avantageusement en passant par Gif. Nous espérons de tout cœur que les deux maires trouveront un terrain d'entente. Neuf habitants concernés transmettent une pétition à Mr **Vigier**, maire de Bures ainsi qu'une copie à Mr **Cauchetier**, maire de Gif. Cette pétition a été remise en main propre par Mr Coetmeur qui sera tenu au courant de l'évolution.

Mr **Cauchetier** indique que ce n'est pas de la compétence de la commune, mais qu'il va transmettre cette demande à la communauté d'agglomération, compétente sur le sujet.

Aucun maire ne se prononce donc sur la faisabilité du projet, mais aucune opposition a priori.

L'ASA est bien entendue solidaire avec cette demande.

2.2.7 Deux propositions qui méritent réflexion

Amélioration du croisement Gambetta /Kleber

Les premiers retours pour positionner un 2^{ième} STOP sont plutôt négatifs.

Amélioration de la circulation piétonne sur Kleber. C'est un sujet justifié, mais pas simple car il faut quelques places de stationnement pour les riverains sans pour autant entraver la seule voie d'accès au Plateau.

2.3 Point sur les contentieux / affaires juridiques :

2.3.1 L'affaire Hübsch

Une action est en cours au Tribunal Judiciaire d'Evry à l'encontre de Mme Hübsch concernant l'avenue Circulaire : l'ASA souhaite contraindre Mme Hübsch à libérer la demi-voie de cette avenue de manière telle que l'accès au réseau des eaux soit libre. En l'état, l'ASA considère que cette demi-voie a été annexée à la propriété de Mme Hübsch de manière illégale. Comme vous le savez les demi-voies (et évidemment les voies) dans notre Lotissement doivent rester ouvertes au public même si un propriétaire refuse de céder une demi-voie à la commune. Où en sommes-nous ? L'audience a enfin, après de nombreux retards, eu lieu le 13 décembre 2024. Nous attendons maintenant le délibéré du juge.

2.3.2 L'affaire Enjolet

Un bref historique :

M. Enjolet a obtenu un permis de construire le 6/09/2022 pour une deuxième maison sur son terrain d'une surface d'environ 1700 m², situé 9 avenue Colbert (et 20 - 22 avenue Kleber) à Bures-sur-Yvette, L'ASA souhaitait s'opposer à ce permis pour les motifs suivants :

- la construction sur ce terrain en forte pente peut mettre en danger la stabilité de l'avenue Kleber, seul accès au Plateau ainsi que celle de la maison proche. L'expertise de l'entreprise ECR Environnement et les arguments exposés sur le versant nord du haut de l'avenue renforcent parfaitement cette position.

- l'impact du projet sur les arbres qui se trouvent en grande partie en zone EBC

Nous avions également des arguments pour démontrer que ce projet est en contradiction avec le PLU de Bures.

Pour mémoire, nous avons déposé deux recours contre le permis initial et le permis modificatif (PCM). En réponse au dernier recours, le service d'urbanisme de la mairie de Bures a fourni un mémoire en défense basé sur les déclarations de M. Enjolet sans les mettre en doute malgré nos signaux d'alarme. Nous attendons pour l'instant le courrier du juge qui nous donnera une date pour le dépôt de nos conclusions en réplique. Affaire à suivre.

2.3.3 Demande de division de terrain

Une demande de division d'un terrain d'une surface de 2240 m² a été déposée au service de l'Urbanisme de Gif qui l'a acceptée. Nous avons engagé une procédure amiable par courrier auprès de la Mairie et du propriétaire concerné pour éviter cette division. Devant l'absence de réponse à nos courriers, le Bureau de l'ASA a décidé d'autoriser la présidente Mme Dimicoli à mandater Maître Karelle Diot (Avocat au Barreau de Paris) afin de déposer un recours contentieux contre la division (et le cas échéant un référendum de suspension et une procédure en appel) devant le Tribunal administratif de Versailles. Maître Diot s'est saisie du dossier. La réponse de la mairie de Gif ne nous a pas surpris. Elle a suivi le PLU qui est respecté dans sa réponse. Nous espérions toujours que Mr Marques, changerait d'avis devant la longueur de la procédure. A la fin 2024, soit près de 2 ans après le dépôt de notre recours, l'ASA s'est désistée du procès contre la Mairie de Gif comme elle s'y était engagée. Pour l'instant il n'y a pas de demande de permis de construire de Mr Marques qui nécessiterait l'intervention au Tribunal Judiciaire d'Evry puisque nous serons devant un problème de droit privé de non-conformité au Cahier des Charges.

Finalement, lors d'un entretien téléphonique demandé par Mr Marques après la publication du désistement, nous lui avons rappelé que le règlement du Cahier des Charges restait bien en vigueur. Nous

avons donc réaffirmé notre position négative concernant la division d'un terrain de surface insuffisante en lui expliquant notre stratégie dans cette affaire. Mr **Dubus** espère que cette affaire sera bientôt close.

Mr **Cauchetier** souhaite mettre une chose au point : la commune a averti à plusieurs reprises qu'elle n'avait pas d'autres choix que d'accorder ce permis en vertu du PLU car, en droit, la ville ne pouvait opposer le cahier des charges de l'ASA au pétitionnaire. Il ne veut pas entendre que la mairie n'a pas prévenu l'ASA de ceci et du verdict attendu. Mr **Cauchetier** regrette que malgré cela un procès ait été engagé avec les frais connexes des deux côtés.

L'ASA précise sa position : les échanges amiables avec Mr Marques n'ayant rien donné, ce procès avait valeur de message et ne visait pas en principe la commune. La règle sur les dimensions des divisions parcellaires est un point majeur du Cahier des Charges. Si toutefois Mr Marques décida de poursuivre son projet en l'état, un procès au tribunal judiciaire serait hautement probable.

Mr **Fayette** demande si une parcelle de moins de 1300m² peut devenir constructible. Selon notre CC, il n'y a pas de possibilité de création de nouvelle parcelle de moins de 1300m². Les parcelles de moins de 1300m² existant déjà sur le Plateau sont constructibles si elles sont entourées de parcelles construites, sinon elles ne sont pas constructibles.

2.4 Point sur la consultation relative aux nuisances aériennes et les actions de DRAPO

La **Présidente** donne la parole à Mr **Seigné** pour présenter cette partie.

L'ASA a adhéré à DRAPO (Défense des Riverains de l'Aéroport de Paris-Orly) comme les communes de Gif sur Yvette et Bures sur Yvette afin d'en soutenir les actions.

Du fait de l'implantation de l'aéroport d'Orly dans un environnement urbain et d'un développement sans cesse croissant malgré les recommandations de l'OMS en termes de pollution et nuisances sonores, DRAPO joue un rôle important pour alerter et surveiller les mouvements (atterrissement et décollage) ainsi que le survol des communes concernées.

Pour information en 2024 le trafic mouvement d'avion est à 93,3% de celui de 2019 (avant Covid) alors que le nombre de passagers est à 104% de celui de 2019. Ceci signifie l'utilisation par les compagnies aériennes (principalement Low Cost) de plus gros porteurs (plus bruyants et plus polluants).

En 2024 a eu lieu une concertation citoyenne avec une journée de mobilisation (13 mars) pour le plafonnement du trafic aérien et malgré un consensus à 97% pour la réduction du trafic aérien et l'arrêt des vols de nuit seule une solution (réduction du bruit entre 22H00 et 23H30) sur les trois proposées a fait l'objet d'une consultation publique.

Mr **Vigier** considère que c'est une fausse enquête et qu'il va falloir se mobiliser pour participer à l'élaboration du nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) toujours pas validé par le préfet.

En attendant, Orly poursuit son développement avec des impacts sanitaires, sonores et atmosphériques sans tenir compte des populations riveraines subissant un préjudice environnemental et patrimonial important.

DRAPO a rédigé un rapport qui devait être présenté au ministre des Transports en juin 2024 mais la dissolution suivie des élections législatives suivie de nouveaux gouvernements à arrêter toutes ces actions faute d'interlocuteurs.

Mr **Cauchetier** s'associe pleinement à cette inquiétude et en particulier dans cette période d'instabilité ou le ministre des Transports change tous les trois mois.

Il faudra rester extrêmement vigilant et mobilisé pour conserver notre cadre de vie.

En cas de constatations d'une déviation de trajectoire ou du non-respect du couvre-feu (23h30- 6H00) pouvant être vérifié avec l'application (gratuite) Flightradar24, chacun peut faire un courriel au responsable de VITRAIL à contact@drapo.fr pour lui signaler le problème.

Après vérification des faits DRAPO alerte l'ACNUSA qui a le pouvoir de sanctionner par des amendes les compagnies aériennes qui ne respectent pas ces règles.

Mr **Vigier** précise qu'il y a eu une nette amélioration de la nuisance sonore dès lors que la trajectoire des avions s'inscrit à nouveau dans le cône de décollage qu'ils doivent respecter. (Décollage vers l'Ouest)

Avec une exception toutefois : les avions à hélice sont dispensés de cette contrainte.
En ce qui concerne le survol d'hélicoptères, Mr **Vigier** indique qu'on ne peut pas faire grand-chose s'agissant d'un couloir aérien militaire très étroit, avec des consignes de survol à très basse altitude.

2.5 Amicale du Plateau La **Présidente** propose à Mr **Manil** de présenter la boucle WhatsApp « l'amicale du Plateau », où tout colot est invité à s'inscrire auprès de lui.

C'est un groupe bien vivant dont le but est différent de celui de l'ASA et qui vise à animer la vie de voisinage sur l'ensemble du Plateau et à la rendre plus interactive. Chacun peut adhérer à cette association pour partager ses différentes activités.

On y parle sans être exhaustif de : commande groupée de vin, de bois, d'expositions, d'échanges ou de dons divers et de services, de fêtes des voisins, de soirée Halloween, ...

Mr **Manil** souhaite porter un projet avec des écrivains et recueillir la parole d'anciens du quartier. A suivre.

La présidente sollicite le vote du rapport moral et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASA

3.1 La gouvernance de l'ASA

Le Bureau (Syndicat) est composé de 15 personnes (dix titulaires et cinq suppléants) qui élit en son sein un Président (ou Directeur), 2 vice-présidents (ou directeur adjoint) et un trésorier.

Tous les ans la moitié des membres doit être renouvelée. Théoriquement les nouveaux arrivants passent par la case de suppléants mais les 15 personnes sont toutes convoquées aux réunions.

3.2 Présentation du bureau

Notre « Grand Ancien » René Botter a décidé, en raison de son grand âge, de se retirer du Bureau après de très nombreuses années passées comme simple membre et également comme Président. Il a été pendant tout ce temps l'âme de notre ASA. C'était lui que l'on consultait dans les cas difficiles et qui nous prodiguait toujours de bons conseils. C'était un Sage. Merci René !

Cette année le Bureau de l'ASA perd deux de ses membres accaparés par d'autres sujets et que nous remercions chaleureusement pour leur engagement tout au long de ces années. Il s'agit de Mme Rousseau et de Mme Lambert.

Les bulletins distribués comportent 7 noms, dont 6 anciens membres du Bureau : Mme Nadot, Mr Bouillault, Mr Dubus, Mr Harmand, Mr Maurin, Mr Seigné et un nouveau candidat Mr Tiberghien. La **Présidente** invite Mr Tiberghien à se présenter et exprimer ses motivations.

Mr Tiberghien est buressois et souhaite mettre son temps et son énergie au service de sujets relevant de la compétence de l'ASA (et d'autres, hors objet qu'il entend porter en son nom propre)

La présidente demande de procéder au vote.

3.3 Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant, sachant qu'il y avait 114 votes exprimés (67 présents et 47 représentés). Ont obtenu :

<u>Nom</u>	<u>Nombre de voix</u>
Mme Nadot S.	107
M. Bouillault F.	106
M. Dubus A.	108
M. Harmand P.	102
M. Maurin T.	110
M. Seigné J.	104
M. Tiberghien B.	75

Tous les candidats sont élus.

4 – QUESTIONS DIVERSES

4.1 Communications au sein de l'ASA :

Mr **Harmand** précise en préalable que la sécurité ne relève pas de l'objet statutaire de l'ASA et par conséquent de son champ de compétences. Toutefois s'agissant d'un sujet d'intérêt général, l'ASA agissant alors comme un comité de quartier et intervenant déjà au titre du programme voisins vigilants avec un certain nombre de référents et participants aux comités municipaux compétents sur ce sujet pourrait, si l'AG lui en donne mandat, s'en saisir. L'ASA avait du reste déjà organisé des réunions ayant pour thème la sécurité notamment à l'automne 2015.

C'est un sujet auquel Mr Tiberghien s'est attelé dans une boucle WhatsApp dédiée.

Mr **Harmand** rappelle que l'ASA étant un organisme de droit public, on ne peut pas y relayer n'importe quelle information dans n'importe quelles conditions de forme en particulier. La constitution d'une boucle WhatsApp « ASA » nous contraindrait en particulier à respecter les textes relatifs à la protection des données, de la vie privée tels le règlement RGPD et à nous rapprocher de la CNIL pour les aspects "Fichiers".

Mr **De Saint Palais** suggère que WhatsApp soit utilisé comme un canal unidirectionnel pour les sujets qui relèvent de l'ASA.

Mr **Tiberghien**, vantant l'intérêt de WhatsApp prend l'exemple du débat sur le STOP Gambetta/Kleber où très rapidement une tendance s'est dégagée contre.

Mme **Righini** n'est pas favorable à l'utilisation de WhatsApp lorsqu'il s'agit de débattre de sujets relevant de l'ASA (comme les travaux de voirie). Les temps de réflexion, digestion de l'information, et de formulation d'une réponse sont essentiels dans une association.

Mr **Harmand** ajoute que le temps (plus) long est utile pour protéger la responsabilité de l'ASA, de son bureau et en particulier de son président qui s'est déjà trouvé engagé. WhatsApp n'est pas fait pour proposer et gérer un sondage sur des sujets majeurs. La communication fonctionne bien actuellement à travers les courriels que ce soit pour les échanges internes au bureau ou ceux avec l'ensemble des colotis complétés par des courriers papiers à chaque fois que cela est nécessaire (adresses de courriel non communiqués): chaque coloti peut ainsi prendre le temps nécessaire pour lire et analyser les informations.

Mme **Nadot** apprécie WhatsApp comme une boucle d'entraide. Elle apprécie également que des consultations soient lancées pour connaître l'avis des colotis mais pas forcément sur WhatsApp."

4.2 Bus scolaire :

Mme **Cohen** indique que le bus de ramassage scolaire de l'école du centre se gare au niveau du carrefour Moissan/Paul Bert. Ceci présente un risque de visibilité pour les voitures et les enfants au niveau du carrefour, en plus d'une manœuvre bruyante du chauffeur de bus. Il se garait initialement au milieu de l'avenue Paul Bert et demande pourquoi son arrêt a été déplacé.

Mr **Dubus** indique qu'à sa connaissance, l'arrêt a été déplacé car la parcelle riveraine concernée n'était pas favorable à cet emplacement initial.

Mr **Bertin** indique que le problème principal est, à la base, la vitesse élevée de certaines voitures. Vitesse qui devient effectivement problématique à l'approche d'une intersection.

4.3 Navette du Mercredi

Mme **Cohen** demande pourquoi elle a été supprimée.

Mr **Cauchetier** indique qu'elle n'était quasiment pas utilisée.

4.4 Point sur la caméra, videoprotection

Le Plateau de la Hacquinière possède une seule voie d'entrée qui est l'avenue Kleber. Une caméra était très judicieusement installée sur cette avenue. Pour la petite histoire : L'ASA a demandé à deux reprises une consultation de la mémoire de la caméra. La première fois : il y a 4-5 ans le Plateau été

envahi par des camions de très grand tonnage. Le nombre élevé de camions était lié à la construction simultanée de trois maisons mais le tonnage élevé était en contravention avec les 15 t indiquées à l'entrée du Kleber. Pour identifier ces camions (qui passaient en outre très souvent très tôt le matin), cette caméra aurait pu être très utile. Mais nous n'avons jamais obtenu une réponse de la mairie à cette demande. Nous ne savons même pas si le contenu de cette caméra avait été interrogé. La deuxième fois, plus récemment le Plateau a été « visité » par des individus malveillants qui ont commis des actes de vandalisme sur les voitures stationnées dans les rues. Il y a eu aussi deux cambriolages. Nous avons demandé alors à Mr **le Maire** d'intervenir auprès de la police pour consulter la caméra. Nous avons eu cette fois une réponse : la caméra était HS. En conclusion sur ce sujet, oui nous voulons le remplacement de la caméra HS sur l'avenue Kleber. Pour le reste nous suivrons les préconisations de la Police et de la Gendarmerie Nationales sur la nécessité et l'emplacement ensuite d'autres caméras. Les membres de l'ASA seront évidemment consultés.

Précision de Mr **Vigier** sur la sécurité et les caméras : il y a en pratique peu de personnel pour répondre à des urgences en soirée lorsque la police nationale est appelée. Bures-sur-Yvette va faire évoluer ses ressources de police municipale pour assurer une présence jusqu'à 22h-23h. Les policiers municipaux seront en outre armés. C'est une des exigences des intéressés pour pouvoir recruter.

L'objectif côté Bures est de disposer de 3 ASVP (agents de surveillance de la voie publique), de 3 policiers municipaux et d'un assistant pour les aspects administratifs.

La première caméra à Bures a été posée en 2013. Leurs emplacements sont décidés par la police en partenariat avec la préfecture. L'ensemble du parc des caméras va être remplacé à neuf aux mêmes endroits, plus d'autres en lien avec les Policiers Municipaux. Le chantier sera terminé fin 2025. Point important : le contrat de maintenance fait partie du marché. On peut espérer que les caméras ne finissent pas HS « sans trop savoir depuis quand » comme celle actuellement avenue Kleber.

Mr **Balageas** s'interroge sur l'utilisation des vidéos.

Mr **Cauchetier** précise qu'il faut bien distinguer 2 termes :

- La vidéosurveillance qui implique qu'une personne soit en permanence derrière les caméras. C'est très onéreux et de fait peu mis en œuvre par les mairies.
- La vidéoprotection qui met en œuvre un enregistrement permanent des caméras qui peuvent ensuite être visionnées à la demande sur réquisition du procureur.

Mr **Pivin** demande si la réquisition des bandes est adaptée à la petite délinquance. Oui, c'est mis en pratique par exemple en cas de décharge sauvage.

Mr **Cauchetier** indique que malgré les événements récents de dégradations des véhicules et cambriolage, Gif reste la ville la plus sûre de l'Essonne et la 7^{ème} ville la plus sûre en Ile de France. En outre, le plateau reste encore un des endroits les plus sûrs de Gif.

Mr **Bertin** demande si une surveillance hybride surveillance/protection pourrait exister, à base d'Intelligence Artificielle pour la surveillance. Ce serait techniquement faisable, mais pas encore fait dans nos communes.

4.5 L'éclairage sur le Plateau

- Côté Bures :

Mr **Vigier** rappelle en préalable que la police nationale lui avait toujours affirmé qu'il n'y avait pas de corrélation observée entre l'absence d'éclairage et l'insécurité. Le sentiment d'insécurité est une chose différente.

Mr **Vigier** rappelle l'historique des plages horaires de l'éclairage public. En 2020, la plage d'extinction était entre 1h et 5h. Elle est passée ensuite à la plage 22h-6h, puis : 23h-6h en semaine / 0h-6h le WE. Une rénovation de l'éclairage actuel par des LED est prévu et il va proposer cette adaptation : plage 23h-6h conservée plus éclairage de moindre intensité jusqu'à 1h et à partir de 5h.

C'est une dépense importante pour Bures : +/- 2 millions euros.

- Côté Gif :

Il a fallu 6 ans pour rénover complètement l'éclairage avec des LEDs. L'économie d'énergie liée à la mise en place de la trame noire est très faible et n'est pas son objectif principal. La principale raison est pour protéger la faune et flore de la nuisance induite par l'éclairage.

Mr **Cauchetier** indique que l'atteinte de cet objectif serait assez limitée si les plages d'éclairage étaient étendues un peu après le dernier RER et un peu avant (1h30-5h). Il indique par ailleurs que l'éclairage à la demande (via appli téléphone) est pertinent dans de petites communes, mais ingérable sur une commune comme Gif. Le changement repose donc sur un ensemble de moyens multiples (variation de l'intensité de lumière, déclenchement au passage, etc) et la ville est actuellement en train d'étudier un équipement de type « smart city » en la matière.

4.6 Réparation Escalier Froehlich

Mme **Rousseau** indique que les réparations d'il y a 5 ans ont été très bien réalisées mais les réparations de l'an dernier sont déjà vétustes. Photos à l'appui, il manque déjà certaines marches. Elles seront une nouvelle fois envoyées aux services de Bures.

4.7 Peut-on savoir plus sur la création d'une liaison douce Chevry/Vallée (via la Hacquinère) ?

Mr **Cauchetier** souhaite se montrer rassurant : il ne s'agit pas de créer une nouvelle voie d'accès à travers le plateau ! Il s'agit de rénover une voie cyclable à pente douce déjà présente dans le bois de la Hacquinère, reliant Chevry à la Hacquinère via le bassin d'Armand.

L'Assemblée Générale se termine vers 19h30.

Iliana Dimicoli
Présidente de l'ASA

(en euros)

ASA du Plateau de la Hacquinière

Compte rendu financier : exercice 2024

1. Compte de fonctionnement

Solde théorique en début d'année	16 456,09		
Dépenses de l'exercice	3 995,15	Recettes de l'exercice	2 775,00
Fournitures	506,45	Cotisations	2 775,00
Assurance	733,67		
Honoraires avocat huissier,,,	2 376,00		
Déplacements, Frais postaux,,,	275,52		
Service paiement CB	3,51		
Cotisation	100,00		
Solde Théorique en fin d'année	15 235,94		

2. Bilan

Début d'année	16 456,09	Fin d'année	15 235,94
Résultat de l'exercice			-1220,15